

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} septembre 2009

L'An deux mille neuf,
le 1^{er} septembre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 août 2009 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Eric FAISANDIER, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Conformément à l'ordre du jour, les points suivants ont été évoqués:

Fin de la procédure d'incorporation de biens sans maître à Verdun: En février 2009, une procédure a été enclenchée afin de récupérer les parcelles F279, 303, 304 et 403 considérées comme étant sans maître. Le déroulement normal de cette procédure étant terminé, le Conseil Municipal décide d'incorporer ces parcelles dans le domaine communal.

Travaux à la salle culturelle: Le Conseil Municipal décide de demander à la Communauté de Communes de s'investir dans ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la rénovation de plusieurs salles communales et de le mettre dans le futur contrat régional de développement durable des territoires du Conseil Régional d'Auvergne afin d'obtenir un financement de ce dernier.

Chaufferie bois: Suite à l'étude de faisabilité qui a été rendue, le Conseil Municipal décide de faire réaliser une chaufferie bois qui assurera le chauffage des bâtiments communaux ainsi que les HLM de l'OPAC. Pour cela un bureau d'études devra être choisi.

Location d'un appartement à l'ancienne école: Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la demande de location du deuxième appartement de l'ancienne école à partir du 1er octobre. Une cave sera attribuée au nouveau locataire. La surface habitable étant légèrement supérieure mais les dépendances étant moins nombreuses que le premier appartement, le Conseil Municipal décide de fixer un montant de loyer identique.

Application du régime forestier à une parcelle de la section de St Préjet / Pannessac: Le Conseil Municipal décide de ne pas confier à l'Office National des Forêts la gestion de la parcelle boisée A774 d'une surface de 10964m² appartenant à la section de St Préjet / Pannessac. Contre: 7, abstentions: 3, pour: 1.

Contrat de location-gérance « Les Fauvettes »: Constatant le non-respect du contrat en terme de services rendus et d'horaires d'ouverture pour ce genre d'établissement, le Conseil Municipal souhaite un départ volontaire de la personne assurant actuellement la gérance du bar-restaurant « Les Fauvettes ». A défaut, la procédure prévue dans le contrat pour cette situation sera mise en œuvre.